



PROJET D'ETABLISSEMENT

Ecole de Musique et de Danse de Vertou

2022 / 2027



SOMMAIRE

PREAMBULE

HISTOIRE DE L'EMD

LA POPULATION ET LE TERRITOIRE DE RAYONNEMENT DE L'EMD EN QUELQUES CHIFFRES

LA STRUCTURATION DE L'EMD

I –Etat des lieux :

1. Les textes
2. Les instances de gouvernance
3. Les groupes de travail et de réflexion
4. Les salariés
5. Les effectifs des enseignements
6. Les bâtiments
7. Le financement et la tarification des adhérents
8. Les partenariats

II – Perspectives :

1. Les textes
2. Les instances de gouvernance
3. Les groupes de travail et de réflexion
4. Les salariés
5. Les effectifs des enseignements
6. Les bâtiments
7. Le financement et la tarification des adhérents
8. Les partenariats

CONSOLIDER ET FAIRE EVOLUER LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1. Les enseignements en danse et musique
 - I – Etat des lieux
 - II – Perspectives
2. L'accompagnement des pratiques amateurs
 - I – Etat des lieux
 - II – Perspectives

CONTRIBUER A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

1. Les interventions musique en milieu scolaire
 - I – Etat des lieux
 - II – Perspectives
2. Les autres actions en faveur de l'EAC
 - I – Etat des lieux
 - II – Perspectives

CONSOLIDER ET FAIRE EVOLUER LES ACTIONS CULTURELLES

1. Les actions culturelles
 - I – Etat des lieux
 - II – Perspectives
2. Les partenariats
 - I – Etat des lieux
 - II – Perspectives

CONCLUSION

PREAMBULE

« Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. »¹

Le projet d'établissement 2022-2026 est le fruit de la concertation permanente avec les différentes parties prenantes de l'établissement.

Ce dernier s'inscrit à la fois dans la continuité des projets d'établissements antérieurs mais également dans une approche refondée des enjeux à venir pour la structure.



¹ Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique // Dispositions Transversales : Le projet d'établissement et la concertation – Ministère de la Culture et de la Communication – Avril 2008

HISTOIRE DE L'EMD

L'Ecole de Musique et de Danse de Vertou est une association fondée en 1979. A l'origine, les enseignements étaient orientés vers la musique avant de s'ouvrir à la danse en 1984. Depuis sa création l'établissement est soutenu par la ville de Vertou. Au fil des années, les actions de l'EMD (comme les Vertaviens aiment à l'appeler) se sont enrichies des principales missions assumées par les établissements d'enseignement artistique.

Depuis 1999, le pôle musique et l'administration sont situés au 1 Rue Henri Charpentier, tandis que les pratiques du pôle chorégraphique sont hébergées depuis 2015 à Cour & Jardin, bâtiment municipal dédié aux pratiques artistiques en amateur.

L'objet de l'association est « de contribuer au développement de l'enseignement musical et de la danse ainsi qu'à toutes les activités qui y sont liées ».

Son modèle associatif associé à la convention de partenariat et au fort soutien financier et logistique de la ville de Vertou en fait un établissement unique en Loire-Atlantique

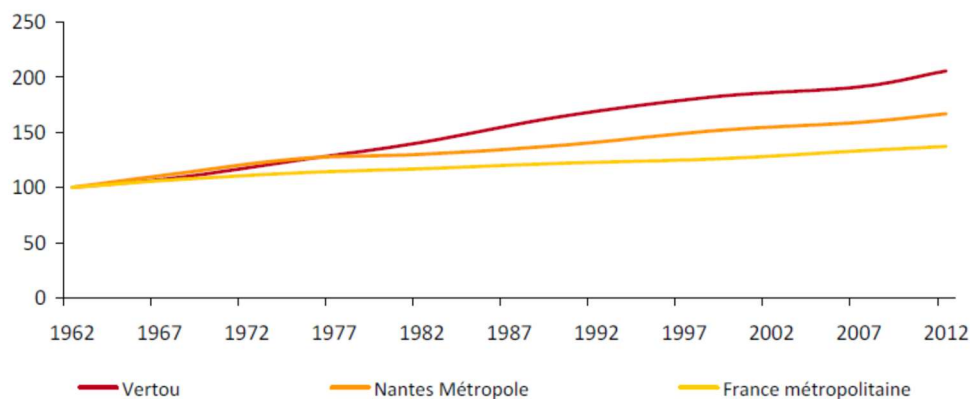


LA POPULATION ET LE TERRITOIRE DE RAYONNEMENT DE L'EMD EN QUELQUES CHIFFRES²

L'Ecole de Musique et de Danse de Vertou est située sur la commune de Vertou en Loire-Atlantique. La ville est située dans la métropole Nantaise aux portes du Vignoble Nantais. Comme les autres villes de ce territoire elle bénéficie d'une forte évolution démographique depuis plusieurs décennies.

Evolution de la population entre 1962 et 2012
(base 100 = 1962)

Source : Insee RP 1962 à 2012



La Ville compte actuellement plus de 25 000 habitants dont la répartition est la suivante (tableau INSEE) :

Dossier complet – Commune de Vertou (44215) | Insee

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	21 422	100,0	22 820	100,0	25 045	100,0
0 à 14 ans	3 798	17,7	3 999	17,5	4 588	18,3
15 à 29 ans	3 574	16,7	3 365	14,7	3 947	15,8
30 à 44 ans	3 914	18,3	3 939	17,3	4 468	17,8
45 à 59 ans	5 323	24,8	5 727	25,1	5 490	21,9
60 à 74 ans	3 104	14,5	3 802	16,7	4 266	17,0
75 ans ou plus	1 708	8,0	1 988	8,7	2 286	9,1

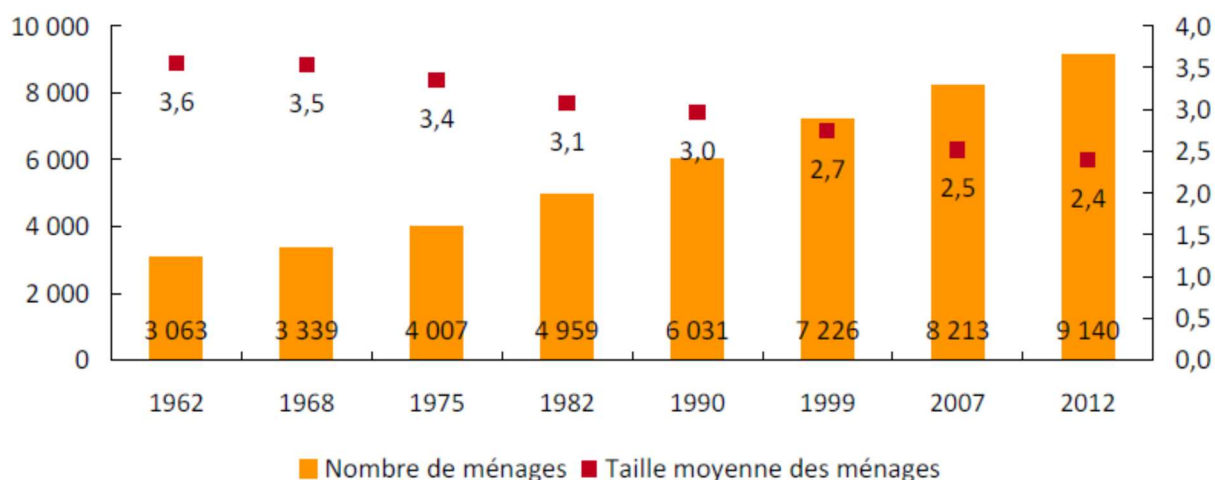
24%

de moins de 20 ans sur Vertou, comme en moyenne en France métropolitaine.

² L'ensemble de ces données sont extraites d'une étude réalisée par COMPAS en 2016 pour la ville de Vertou.

Evolution du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee RP 1962 à 2012



Les enfants

Stagnation du nombre d'enfants (moins de 18 ans) entre les deux derniers recensements sur Vertou.

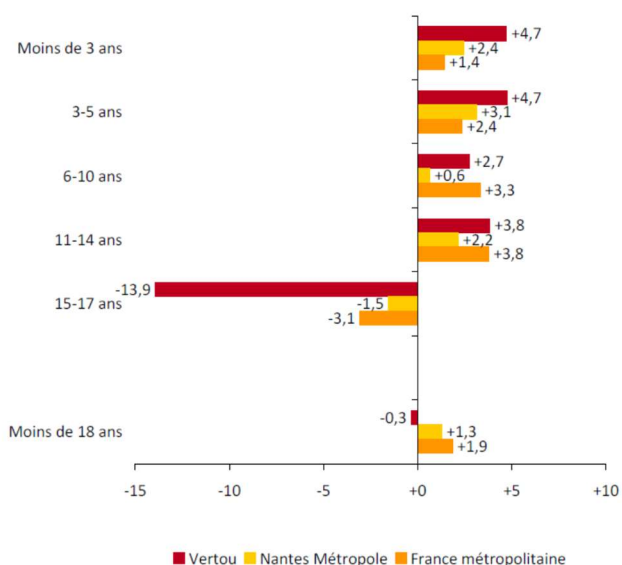
Sur Nantes Métropole, l'évolution du nombre d'enfants (moins de 18 ans) est de +1% et en France métropolitaine de +2%.

L'évolution selon la tranche d'âge des enfants entre 2007 et 2012 sur Vertou est de :

- +5%** pour les moins de 3 ans.
- +5%** pour les 3- 5 ans.
- +3%** pour les 6-10 ans.
- +4%** pour les 11-14 ans.
- 14%** pour les 15-17 ans.

Evolution du nombre d'enfants selon l'âge (%)

Source : Insee RP 1999 - 2012



Les différents chiffres ci-dessus nous permettent de mettre en perspective, les évolutions de la population sur le territoire par rapport au public « cible » de l'EMD (les familles, les enfants...) et d'anticiper que la demande en termes de pratiques artistiques au regard des populations décrites restera « importante » dans les années à venir si les tendances se confirment.

LA STRUCTURATION DE L'EMD

L'école de musique et de danse de Vertou est un établissement d'enseignement artistique de statut associatif.

I -Etat des lieux :

1. Les textes :

L'école de musique et de danse de Vertou est une association régie par les textes ci-dessous :

Les statuts :

Les statuts de l'association ont été déposés en 1979 lors de la création de l'établissement. Ils fixent les grandes orientations du projet associatif. L'objet est : *« L'école de musique et de danse a pour objet de contribuer au développement de l'enseignement musical et de la danse, ainsi qu'à toutes les activités qui y sont liées »*

Le règlement intérieur :

Ce document vient compléter les statuts. Il est établi par le conseil d'administration et est adopté par l'assemblée générale.

Les conventions :

Les conventions visent à fixer et à normer les relations avec les partenaires et institutions. Les principales conventions « structurantes » de partenariat de l'EMD sont :

- La convention pluriannuelle de partenariat avec la Ville de Vertou
- La convention avec le département de la Loire Atlantique dans le cadre du Schéma Départemental des enseignements artistiques.
- La convention entre l'école de musique et l'éducation nationale pour les interventions « musique » en milieu scolaire.

Le projet d'établissement

« Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales , chorégraphiques et théâtrales. »³

³ Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique // Dispositions Transversales : Le projet d'établissement et la concertation – Ministère de la Culture et de la Communication – Avril 2008

2. Les instances de gouvernance

L'école de musique et de danse de Vertou est une association actuellement pilotée par les instances de gouvernance ci-dessous :

L'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation du président.

Elle est composée des membres actifs et consultatifs.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance principale de gouvernance de l'association. Il se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le président de l'association ou sur demande de la moitié de ses membres.

Le bureau

La composition et le rôle du bureau sont précisés par les statuts de l'association.

3. Les groupes de travail et de réflexion

La réunion plénière du personnel

La réunion plénière du personnel se réunit trois à quatre fois l'année et plus si nécessaire. Elle s'adresse à tous les salariés de l'établissement. Elle est une instance d'information et de régulation du travail en équipe. Elle valide les propositions pédagogiques du conseil pédagogique.

Le conseil pédagogique

Il propose des orientations pédagogiques en lien avec les missions de l'EMD. Les membres du conseil pédagogique (les coordonnateurs de département) sont nommés par le directeur et ont pour principale mission de favoriser la circulation des informations entre les différents acteurs de l'établissement (enseignants, élèves, famille, administration ...). Ils participent à l'organisation des évaluations par département et à la rédaction du projet de chaque département.

4. Les salariés

L'équipe administrative

En 2020/2021, elle est composée de 3 personnes :

Un directeur à temps plein.

Une responsable administrative à 80%, mise à disposition par la Ville de Vertou.

Un secrétaire, régisseur, chargé de communication à temps plein.

L'équipe pédagogique :

En 2020/2021, l'équipe est composée de 34 enseignants : 2 intervenants en milieu scolaire, 5 enseignants danseurs, 27 enseignants musiciens.

L'ensemble du personnel salarié de l'EMD représente 17 équivalents temps pleins.

Concernant les cadres d'emploi et l'environnement juridique, les écoles de musique associatives relèvent de la convention collective ECLAT qui s'applique de manière élargie.

La formation / le transfert de savoir-faire :

Afin de répondre aux enjeux concernant les mutations des pratiques culturelles, artistiques et sociétales, la dynamique de formation mise en place à la fin du dernier projet d'établissement doit être consolidée.

Au-delà, des formations individuelles nécessaires pour répondre à l'évolution des compétences de chacun, la dynamique collective doit être privilégiée pour favoriser une « montée en compétence » collective et homogène de l'équipe.

Le transfert de savoir-faire en interne doit également être mis en œuvre.



5. Les effectifs des enseignements

	2018/2019 (provisoire au 03/10/2018)	2019/2020 (octobre)	2020/2021 (13 octobre)	Ecart	Evolution
participants* :	1348	1337	1434	97	7%
Elèves inscrits :	749	776	761	-15	-2%
Elèves inscrits département Musique	475	492	472	-20	-4%
Elèves inscrits département Danse	335	344	352	8	2%
Nombres de Familles		620	596	-24	-4%
Nombre de cotisations :		772	761	-11	-1%
DISCIPLINES	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Ecart	Evolution
Contrebasse		1	1	0	0%
Guitare Classique	55	61	59	-2	-3%
Guitare Basse	8	9	10	1	11%
Guitare électrique	35	35	26	-9	-26%
Alto	4	6	9	3	50%
Violon	23	27	26	-1	-4%
Violoncelle	11	11	10	-1	-9%
Harpe	9	8	6	-2	-25%
Total participants instruments à cordes	145	158	147	-11	-7%
Cor					
Saxophone	14	14	13	-1	-7%
Tuba		1	1	0	0%
Trombone	1	1	2	1	100%
Trompette	15	12	12	0	0%
Total participants instruments à cuivres	30	28	28	0	0%
Clarinette	17	17	18	1	6%
Flûte Traversière	35	34	37	3	9%
Hautbois					
Total participants instruments à bois	52	51	55	4	8%
Accordéon	6	8	7	-1	-13%
Orgue d'église	4	4	3	-1	-25%
Percussions	21	20	16	-4	-20%
Piano	75	77	83	6	8%
Piano Jazz	16	15		-15	-100%
Total participants instruments polyphoniques	122	124	109	-15	-12%
Chant Lyrique	9				
Chant Musiques Actuelles	11				
Chant		23	21	-2	-9%
Total participants Chant	20	23	21	-2	-9%
Total participants cours instruments	369	384	360	-24	-6%
Eveil Musique	30	19	11	-8	-42%
Eveil Musique et Danse	0	8	11	3	38%
Parcours Découverte	63	49	54	5	10%
Total participants cycle d'initiation musique	93	76	76	0	0%
Formation Musicale	320	286	264	-22	-8%
Ecriture	10	11	11	0	0%
Harmonie Jazz	1	4		-4	-100%
Total participants Formation Musicale / théorie Musicale	331	301	275	-26	-9%
Atelier Musiques Actuelles Trimestriel	4	15	13	-2	-13%
Ateliers Jazz & Musiques Amplifiées	17	24	18	-6	-25%
Atelier Clavier trimestriel	0	16	10	-6	-38%
Atelier Musiques Irlandaises	6	12	9	-3	-25%
Ateliers Percussions				0	
Chant studio/comédie musicale				0	
Chorale Adultes	39	24	22	-2	-8%
Ensemble Cordes	9	11	15	4	36%
Ensemble Cuivres				0	
Ensemble Flûtes				0	
Ensemble Guitares classiques	9	20	21	1	5%
Maîtrises / Chœurs	53	28	31	3	11%
Musique de Chambre/Duo	17	7	6	-1	-14%
Orchestre 1er cycle	15	12	10	-2	-17%
Orchestre 2ème cycle	22	14	14	0	0%
Orchestre Adulte (Géométrie Variable)	0	21	16	-5	-24%
Total participants pratiques collectives	191	204	185	-19	-9%
Eveil	104	44	40	-4	-9%
Initiation		49	45	-4	-8%
Danse Classique	73	77	77	0	0%
Contemporain	50	83	70	-13	-16%
Jazz	76	48	74	26	54%
Hip-Hop	57	58	55	-3	-5%
Classe Danse à Horraire Concertée	5	13	10	-3	-23%
Total participants danse	365	372	371	-1	0%

Les effectifs de l'EMD ont augmenté d'environ 13% entre 2015 et 2019, passant de 686 élèves en 2015/2016 à 776 élèves en 2019/2020.

6. Les bâtiments

Les activités de l'EMD sont organisées dans différents lieux à Vertou :

- Le bâtiment EMD du 1 rue Henri Charpentier, appartient à la Ville de Vertou. Il est mis à disposition de l'association pour y organiser ses activités via une convention de partenariat signée avec la Ville. Ce bâtiment est le fruit d'une rénovation de l'ancien hôpital et d'une extension avec la création d'un auditorium de 120 places à la fin des années 90. Cette rénovation et extension est de bonne qualité et respecte un certain nombre de critères nécessaires à la pratique musicale (insonorisation entre les salles, auditorium très pratique). Cependant, au regard de la croissance des effectifs ces dernières années (+13% en 5 ans), des pratiques actuelles de l'enseignement musical (cours de groupe et collectifs), la configuration du lieu est peu adaptée : il manque des espaces notamment pour les pratiques musicales collectives et la classe de percussion. Le bâtiment est également mal insonorisé et génère des nuisances pour le voisinage. Il a une faible performance énergétique et propose peu d'alternative pour l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Cour et Jardin est un bâtiment municipal accueillant les pratiques amateurs en Danse, Théâtre et Musiques Actuelles. Les enseignements de l'EMD en Danse et Musiques Actuelles se déroulent dans ce bâtiment de 2015 qui a une très bonne configuration permettant de répondre aux enjeux des enseignements artistiques actuels. La mise à disposition des espaces de Cour et Jardin utilisés par l'EMD sont régulés par une convention entre la ville et l'EMD.
- Le collège St Blaise : au regard du manque de « salles » dans le bâtiment EMD du 1 Henri Charpentier, l'association loue des salles de musique à l'établissement scolaire dans le cadre d'une convention de partenariat.
- La ville de Vertou permet également à l'association d'utiliser une salle à l'école élémentaire des Treilles. D'année en année, l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires ont impacté les possibilités d'utilisation de cette salle des Treilles en restreignant les créneaux disponibles.

7. Le financement

La répartition du financement de l'établissement durant la saison 2020/2021 :

Les financeurs publics :

La ville de Vertou : 64%

Le département de la Loire Atlantique : 5%

Le montant de la subvention de fonctionnement de la ville a été stable durant les cinq dernières années pour un montant de 504 000 euros. Il y a eu de légères variations à la hausse concernant la subvention du conseil départemental en corrélation avec l'augmentation du nombre d'élèves. Cette même subvention est plafonnée à 40 000 euros.

Les financeurs privés :

Les adhérents : 30 %

Les dons, produits financiers, recettes des événements : 1%

Les cotisations des adhérents ont connu une hausse progressive d'environ 1% par année sur les 5 dernières années. Ci-dessous un extrait de quelques tarifs :

	Tarif Vertou - de 18 ans qui est devenu - de 25 ans en 2018-19				
	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Cursus complet (instrument + formation musicale + pratique collective)	375 €	380 €	390 €	390 €	394 €
FM seule/Ecriture/composition	144 €	144 €	155 €	155 €	155 €
Eveil Musical	144 €	144 €	155 €	170 €	170 €
Parcours découverte instrumentale		253 €	263 €	263 €	263 €
Danse (initiation, classique, contemporain, modern-jazz, hip-hop)	229 €	230 €	235 €	235 €	235 €
Ateliers/ensembles/orchestres	95 €	95 €	105 €	105 €	105 €
Eveil à la danse	195 €	195 €	195 €	170 €	170 €
Maîtrise (chorale enfant)	72 €	75 €	80 €	80 €	80 €

8. Les partenariats

Au-delà des conventions structurantes avec la ville, le département et l'éducation nationale, l'EMD noue des partenariats formels ou informels avec différentes structures du territoire Vertavien ou Métropolitain.

Ces partenariats peuvent mettre en œuvre des projets pédagogiques sur le territoire : pour exemple, le partenariat avec le collège Saint Blaise pour « les emplois du temps concertés danse ». Divers autres partenariats ponctuels sont mis en œuvre pour des projets et des collaborations divers.

Les partenariats peuvent également s'exprimer au travers de réseaux auxquels l'EMD contribue : pour exemple, le groupe de coopération des écoles de musique de la Métropole Nantaise, Conservatoire de France, Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Ces réseaux et partenariats permettent d'échanger collectivement sur les enjeux propres aux structures d'enseignements artistique.



II – Perspectives

1. Les textes :

Les statuts et le règlement intérieur :

Ces textes doivent être, comme par le passé, régulièrement retravaillés par le conseil d'administration pour correspondre au projet associatif, aux usages et aux réalités de fonctionnement de l'établissement et de l'association.

Les conventions :

Chaque convention fait l'objet d'un suivi régulier au travers de temps dédiés (comité de suivi Ville / EMD, temps de suivi Education Nationale, Ville, EMD, ...) pour permettre l'évolution et la mise à jour de ces textes structurants.

Le projet pédagogique :

Afin de décliner précisément les enjeux pédagogiques du projet d'établissement pour les enseignants et les élèves, un document nommé « projet pédagogique » doit être élaboré par la direction en collaboration avec l'équipe pédagogique.

2. Les instances de gouvernances :

Le conseil d'administration et le bureau

La composition, le fonctionnement de ces instances de gouvernance doivent être régulièrement (comme dans le passé) discutés et travaillés pour répondre au mieux aux enjeux de fonctionnement de la structure.

3. Les groupes de travail et de réflexion :

Les coordonnateurs de Pôles

L'expérimentation menée en 2020/2021 avec la création de personnes ressources nommées coordonnateurs de Pôle (musique et chorégraphique) au sein de l'équipe sera confirmée durant ce projet d'établissement.

Cette nouvelle organisation de travail a permis de faciliter les échanges, la circulation de l'information, et de mieux répartir certaines tâches en créant de nouvelles ressources pour l'équipe et les usagers.

4. Les salariés

En référence aux coordonnateurs de Pôles qui viennent s'ajouter aux coordonnateurs de départements, d'autres missions ressources pourront être confiées à des salariés : salarié désigné compétent (santé au travail), référent handicap ...

Cette dynamique de « mission spécifique », permet principalement comme énoncé plus haut de gagner en efficacité professionnelle, d'organiser la collaboration professionnelle et de ne pas surcharger et concentrer les missions de coordination générale de l'établissement et d'information au même endroit : direction et administration.

Les missions spécifiques et les tâches de coordination sont précisées par les fiches de poste.

5. Les effectifs des enseignements

Au regard des données démographiques, des ressources financières et des espaces disponibles, les effectifs de l'EMD devraient se stabiliser dans les prochaines années autour des chiffres actuels : 750 à 800 élèves.

Pour envisager une croissance de ces effectifs, il faudra pouvoir agir sur : les espaces, les moyens financiers et la structuration de l'équipe de salariés.

6. Les bâtiments

Au regard des évolutions concernant la pédagogie musicale, du manque d'espace constaté, des difficultés concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, de la faible performance énergétique, il semble nécessaire d'envisager, en collaboration avec la ville de Vertou, une étude sur la pérennité ou les modifications nécessaires au bâtiment EMD du 1 rue Henri Charpentier.

7. Le financement et la tarification

L'étude débutée durant l'ancien projet d'établissement sur la possibilité ou non de mettre en place les quotients familiaux devra être finalisée.

Les prochaines discussions autour du renouvellement des conventions redéfiniront les modalités de financement par les partenaires publics.

Le conseil d'administration votera chaque année les tarifs des enseignements et activités de la saison suivante pour les usagers de l'établissement.

8. Les partenariats

Même si la dynamique partenariale faisait partie du fonctionnement de l'EMD, la période COVID-19 a montré toute l'importance des réseaux et partenariats pour faire face à la crise.

Les différentes orientations, changements, enjeux nommés dans les chapitres suivants ne pourront être mis en œuvre sans le renforcement des partenariats locaux existants, l'implication renforcée de l'EMD dans les réseaux d'échanges professionnels locaux, voire nationaux et la création de nouvelles démarches partenariales.



CONSOLIDER ET FAIRE EVOLUER LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1 – Les enseignements en danse et musique

L'école de musique et de danse met en place des parcours de formation diversifiés, conformément aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Ces parcours ainsi que les processus d'évaluation nécessaires au suivi de la progression individuelle de chaque élève tendent à la personnalisation, ils sont réfléchis et élaborés collectivement par l'équipe d'enseignants.

I – Etat des lieux :

20 disciplines vocales et instrumentales :

- Voix : chant
- Instruments polyphoniques : piano, orgue, accordéon chromatique
- Instruments à cordes frottées : violon, violon alto, violoncelle, contrebasse
- Instruments à cordes pincées : guitare, harpe
- Instruments à vent (bois, cuivres) : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba.
- Instruments amplifiés : guitare électrique, basse électrique.
- Percussions : batterie, percussions.

4 disciplines chorégraphiques :

- Danse Contemporaine
- Danse Jazz
- Danse Classique
- Danse Hip-Hop

19 pratiques collectives dans diverses esthétiques :

- 2 Orchestres à vent cycle 1 et cycle 2
- 2 ensembles de guitares cycle 1 et cycle 2
- 1 atelier clavier
- 4 chœurs d'enfants de 6 à 18 ans

- 2 ensembles à cordes frottées cycle 1 et cycle 2
- 1 atelier de musique irlandaise
- 1 atelier de musique de chambre
- 3 ateliers de musiques actuelles cycle 1 et cycle 2
- 1 atelier Jazz
- 1 orchestre adulte à géométrie variable
- 1 chœur adulte

4 disciplines de culture musicale et culture chorégraphique :

- Ecriture / composition
- Formation musicale
- Formation musicale du danseur (création en 2021)

6 disciplines d'initiation musicale ou chorégraphique :

- Eveil danse
- Eveil musique
- Eveil musique et danse
- Initiation danse
- Initiation musique
- Initiation musique et danse

La mise en œuvre du projet d'établissement précédent a permis de favoriser différents facteurs de développement concernant les enseignements artistiques à l'EMD :

- La « diversification des disciplines » musicales comme le préconise la charte de l'enseignement artistique du Ministère de la Culture notamment grâce à la création du « parcours découverte » renommé « initiation musique » depuis et à la réouverture de certaines classes d'instruments (tuba, trombone, etc ...).
- La mise en place progressive de la pédagogie de groupe pour les cours d'instruments (la crise sanitaire du COVID-19 a perturbé cette dynamique pédagogique et sociale).
- Le développement de l'offre et du cursus en danse et la mise en place d'emploi du temps concertés danse de la 6^{ème} à la 3^{ème} en partenariat avec le collège St Blaise.

- Le renforcement de l'offre des pratiques collectives et l'incitation à y participer via le projet pédagogique.
- Le déploiement de l'offre dans le cycle d'initiation et la mise en place d'actions et de cours transversaux « musique et danse ».
- La création des postes d'accompagnateurs musique (piano) et danse (piano, batterie).
- Le développement du « numérique » avec l'achat de postes informatiques dédiés pour la formation musicale.
- La création d'un cours d'écriture /composition.
- La structuration des cursus musique avec la redéfinition du cursus de 3^{ème} cycle.
- Le renfort de la médiation et de la communication avec les familles via différents dispositifs (bulletins, temps forts, réunions ...).

D'autres évolutions et changements nécessaires sont en cours et permettent d'envisager à la fois la consolidation mais également l'évolution de ces enseignements artistiques.



II- Perspectives

La place, les moyens, l'organisation des enseignements artistiques sont constamment questionnés, repensés pour répondre au mieux aux changements de société, à la sociologie des publics tout en garantissant les éléments pédagogiques structurants de ces disciplines en accord avec les textes de références du Ministère de la Culture.

Les enjeux identifiés dans le cadre des perspectives pour la consolidation et l'évolution des enseignements artistiques sont :

- Remettre au centre des apprentissages en musique et en danse la relation aux artistes et aux œuvres, via les actions culturelles, ainsi que la notion de « lieu qui participe » à l'éducation « globale » des enfants.
- Consolider la dynamique de diversification des disciplines notamment en musique.
- Concrétiser la démarche de pédagogie de groupe pour l'enseignement instrumental.
- Finaliser le suivi de la structuration des cursus notamment pour le pôle chorégraphique.
- Développer « le numérique » dans les apprentissages, participer à l'éducation numérique.
- Organiser, suivre la relation et la médiation auprès des familles.
- Renforcer et affirmer la place de l'évaluation, dans une démarche innovante et positive où l'élève est acteur.
- Valoriser la complémentarité des pôles (musique et danse) et renforcer la transversalité entre les disciplines.
- Travailler les modalités et possibilités d'accueil des publics en situation de handicap et globalement des personnes empêchées.

Ces différents enjeux feront l'objet d'un travail de réflexion en équipe au travers de la rédaction et la mise en œuvre d'un document nommé « projet pédagogique » qui viendra détailler et formaliser les processus pédagogiques et organisationnels des grandes thématiques citées au-dessus.

Ce document sera consultable sur le site internet de la structure.

Mise en œuvre prévisionnelle : saison 2022/2023.

2 – L’accompagnement des pratiques amateurs

L’accompagnement des pratiques en amateur reste une mission prioritaire des établissements d’enseignement artistique. Cette posture d’accompagnement diffère de « l’enseignement », il convient donc de déployer des dispositifs pédagogiques adaptés pour les publics amateurs.

I – Etat des lieux :

L’EMD a mis en œuvre lors du dernier projet d’établissement une dynamique d’accompagnement des pratiques amateurs dont voici deux grands dispositifs :

- L’accompagnement des musiciens amateurs répétant à Cour et Jardin dans le cadre du dispositif « ré pé sur mesure » : dynamique d’accompagnement qui s’inscrit dans le cadre de la coopération Ville/EMD autour du réseau musiques actuelles. Des enseignants de l’EMD interviennent/accompagnent des musiciens amateurs répétant dans les studios. La coordination générale est assurée par la ville de Vertou et l’EMD participe et contribue aux temps de travail et de réflexion de ce dispositif. Une dizaine de groupe peuvent être accompagnés chaque année.
- Les ateliers de pratiques amateurs : cette proposition n’a pas trouvé réellement son public. Peu d’amateurs sont inscrits dans ce dispositif.



II- Perspectives

L'EMD doit contribuer sur le territoire vertavien à l'accompagnement des pratiques en amateur en musique et en danse. Cette dynamique d'accompagnement ne peut être portée seulement par l'EMD. La collaboration entre structures et partenaires est un enjeu majeur de réussite et d'atteinte des objectifs pour pouvoir répondre au mieux dans le cadre de ces accompagnements aux besoins renouvelés de ces amateurs selon leur âge, leur pratique et leur projet.

Les enjeux identifiés dans le cadre des perspectives pour la consolidation et l'évolution de l'accompagnement des pratiques en amateur sont :

- Créer des partenariats et initier des projets avec les associations musicales et chorégraphiques de pratiques en amateur du territoire.
- Mettre à disposition des salles dans le bâtiment « EMD » pour les pratiques musicales en amateur : élaborer une convention de partenariat et de mise à disposition
- Contribuer aux actions et réflexions du « réseau musiques actuelles » animé par la ville.
- Créer et travailler un dispositif d'accompagnement des pratiques musicales dites « classiques » en amateur : individuel ou collectif. Dispositif pouvant inclure : l'accompagnement pédagogique, l'aide à la répétition et la diffusion.
- Travailler à la mise en place et à l'identification des besoins en termes d'accompagnement des pratiques chorégraphiques.
- Associer les pratiques adultes de l'EMD (chœur adulte, orchestre adulte ...) aux dynamiques partenariales avec les associations de pratiques en amateur.
- Mieux valoriser les offres de pratiques collectives musicales et chorégraphiques de l'EMD pour les pratiquants amateurs.

CONTRIBUER A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

« L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique et culturelle »⁴

1 – Le dispositif « interventions musique en milieu scolaire »

Les interventions musique en milieu scolaire sont structurées par une convention tripartite : Ville /Education Nationale /EMD.

Cette convention détaille les modalités de fonctionnement des interventions.

Ces interventions sont réalisées par deux musiciens intervenants de l'EMD, titulaires d'un DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). Elles concernent les enfants scolarisés de la Grande Section au CM2 de toutes les écoles maternelles et élémentaires de Vertou

I – Etat des lieux :

Toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Vertou sont concernées par ces interventions :

- Les interventions sont organisées sous forme de projets de 8 à 16 semaines. Ces projets sont coconstruits par les enseignants des écoles et les intervenants de l'EMD.
- Ces projets sont suivis par une CLE (commission locale d'évaluation) constituée des parties prenantes de la convention.
- En 2020-2021 : 32 projets ont été menés auprès de 73 classes, dans les six groupes scolaires de la Ville.
- Depuis la saison 2020-2021, un catalogue de projets est proposé aux enseignants des écoles.

⁴ Site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>

- Des temps de restitutions, d'enregistrements sont proposés à certaines classes (en fonction de la nécessité pédagogique du projet) en partenariat avec la Ville de Vertou.

II – Perspectives :

Les interventions musique en milieu scolaire contribuent à l'éducation artistique et culturelle des enfants sur le territoire. Cette démarche doit être consolidée, élargie et mieux coordonnée avec les autres actions d'EAC existantes et les autres acteurs de l'EAC sur le territoire :

- En cohérence avec la structuration de l'EMD, il convient d'étudier dans le cadre d'une nouvelle convention tripartite l'ouverture des interventions en milieu scolaire à la danse afin d'élargir les propositions culturelles et esthétiques en faveur des enfants de la ville de Vertou.
- Développer, articuler, coordonner des interactions et interventions d'artistes en résidence sur le territoire vertavien (en lien avec le service culture de la ville) et/ou d'artistes-enseignants de l'EMD sur des projets d'interventions musique et/ou danse en milieu scolaire.
- Développer, pérenniser et faire évoluer le « catalogue » des propositions de projets en faveur des enseignants des écoles.
- Développer les interactions avec les autres acteurs de l'EAC sur le territoire. (Bibliothèques, artistes ...)



2 – Les autres actions en faveur de l'EAC

Si le dispositif d'interventions en milieu scolaire constitue un des fondements de la contribution de l'EMD à l'EAC sur le territoire, d'autres actions sont à identifier.

I – Etat des lieux :

- Les présentations d'instruments : chaque année, quelques enseignants-musiciens de l'EMD présentent leur instrument aux élèves des écoles. En 2018/2019, 23 classes ont bénéficié d'une présentation d'instrument.
- En lien avec les actions de médiation et de diffusion portées par l'établissement, des concerts, des spectacles sont proposés aux élèves des écoles. En 2018/2019, 9 classes ont pu ainsi assister à une représentation proposée par l'EMD.

II – Perspectives :

Ces actions identifiées en faveur de l'EAC doivent être consolidées et développées dans une démarche d'enrichissement culturel en faveur de la jeunesse.

- Consolider les concerts en faveur des élèves des écoles : nombre, fréquence, diversité des propositions, élargissement vers la danse, créer du lien avec les projets d'intervention ...
- Passer de la simple présentation d'instrument à une démarche élargie incluant la présentation de la posture d'artiste pour les intervenants.
- Créer de nouveaux liens avec les collèges, le périscolaire pour développer des actions d'EAC au-delà des établissements scolaires élémentaires et maternelles.



CONSOLIDER ET FAIRE EVOLUER LES ACTIONS CULTURELLES

1 – Les actions culturelles

Depuis la création de l'EMD, il y a plus de 40 ans, l'établissement mène une politique d'actions culturelles au travers notamment de sa saison artistique, de sa participation aux événements municipaux et de ses représentations d'élèves.

Ces actions menées dans et hors les murs pour les usagers mais également pour la population du territoire, constituent une mission inscrite dans les textes de référence du Ministère de la Culture et dans la convention de partenariat avec la ville de Vertou. Ces actions contribuent largement au rayonnement de l'établissement sur le territoire.

I – Etat des lieux :

Les principales actions culturelles de l'EMD :

- « La saison artistique de l'EMD ». Elle fait partie depuis de nombreuses années du paysage culturel vertavien. Ainsi chaque année l'EMD met en scène des élèves et des professionnels pour proposer des concerts et spectacles. Ces concerts « payants » ont rassemblé en 2019-2020 (malgré une saison tronquée par le COVID) 900 spectateurs.
- Les concerts et spectacles d'élèves. Ces temps de restitutions proposés par les élèves participent à la vie culturelle locale. Ces événements sont ouverts à tous librement. Ils permettent de découvrir les propositions artistiques des élèves. En 2019-2020, les 13 représentations maintenues avant la crise du Covid-19 ont rassemblé entre 50 et 100 spectateurs à chaque fois.
- Les élèves de l'EMD participent aux « événements » municipaux. Ainsi, cérémonies, événements culturels, patrimoniaux sont des occasions pour le public de découvrir les propositions des élèves, enseignants, artistes partenaires de l'EMD. En 2019-2020, 6 événements organisés par la municipalité ont accueilli des élèves de l'EMD.

- Les Stages. 2019-2020 a été l'année d'une mise en place encore une fois tronquée par le COVID-19 des stages. Un stage d'éveil musical, associant les parents a pu rassembler 40 enfants et adultes sur trois matinées durant une période de vacances scolaires.
- En s'appuyant sur les partenariats du territoire, l'EMD engage des actions culturelles en faveur de ses élèves mais également de la population de Vertou. En 2019-2020, plusieurs actions culturelles ont été menées à destination des élèves de l'EMD via des Master Class et des rencontres avec des artistes mais également à destination des habitants : interventions dans les crèches, concerts en EHPAD, un repas une chanson avec le CCAS de Vertou, pratique musicale adaptée avec les jeunes de l'institut des Hauts Thébaudières, stage de Hip-Hop avec l'espace jeune de Vertou ...



II – Perspectives :

En s'appuyant sur l'expérience de la structure concernant les actions culturelles, il convient de refonder, repenser la place et les modalités de ces actions dans une perspective d'ouverture et de diversification des actions mises en œuvre et des publics touchés :

- « Une saison artistique » repensée :
 - qui intègre encore plus les élèves et éventuellement les publics dans les démarches de création, de relation aux œuvres et aux artistes.
 - qui laisse plus de place à la diffusion des pratiques amateurs et aux restitutions de rencontre avec les artistes au travers de nouveaux dispositifs.
 - qui est au service des partenariats et qui vient nourrir les collaborations avec les autres acteurs culturels du territoire.
 - Où les modalités d'accès aux événements, la tarification et/ou la gratuité sont constamment mis en balance du nécessaire équilibre des besoins financiers de la structure et de l'accès pour le plus grand nombre.
- Les temps de restitutions des élèves (concerts, spectacles de danse) doivent être diversifiés (thèmes, lieux ...) et permettre des expériences artistiques tant pour les élèves que pour le public : La mise en place de restitutions de projets, d'événements à thèmes et la multiplication des possibilités de se produire sur scène (notamment pour les danseurs) participent au renouveau des dispositifs « concerts des élèves et spectacles de danse ». Les participations et la diffusion des élèves lors des temps municipaux restent d'actualité et peuvent être des opportunités de rencontres et de moments artistiques partagés formidables pour les élèves de l'EMD à condition d'en garantir conjointement, avec les services de la ville de Vertou, le sens artistique et pédagogique.
- De nouvelles actions, de nouveaux partenariats pour de nouveaux publics. L'EMD doit renforcer ses actions en faveur des publics dits empêchés. Cette dynamique doit s'appuyer sur les partenariats, les politiques publiques mises en place, les services de la ville et les compétences des structures partenaires pour mieux identifier les enjeux et mieux y répondre par des dispositifs ciblés et adaptés.

- Les stages thématiques « musique et/ou danse » : ces stages doivent s'organiser sur des temps accessibles au public ciblé, avec des thématiques larges, ouverts à tous avec une tarification conciliant l'accessibilité et les besoins de financement de la structure.

Vecteur de rayonnement, de visibilité pour l'établissement et d'enrichissement culturel pour les usagers et les habitants du territoire, les actions culturelles sont essentielles pour ancrer la place et le renouveau des pratiques artistiques au sein des établissements d'enseignement artistique et sur les territoires.



Conclusion

De l'enseignement, à l'action culturelle en passant par sa contribution à l'éducation artistique et culturelle, l'Ecole de Musique et de Danse est un lieu ressource et culturel de proximité au service d'un large public sur le territoire Vertavien et au-delà.

Les perspectives de ce projet d'établissement envisagent une démarche à la fois renouvelée tout en étant inscrites dans la continuité du projet de l'association, en accord avec les valeurs et textes régissant l'action des établissements d'enseignement artistique.

Partenariat, coopération, accompagnement, relation aux artistes et aux œuvres seront quelques uns des mots d'ordre permettant d'envisager une dynamique repensée de développement, de rayonnement d'accompagnement et d'enseignement au service des publics et au regard des enjeux de mutation des pratiques artistiques.

